

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60309-2

1999

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
2005-10

Amendement 1

Prises de courant pour usages industriels –

**Partie 2:
Règles d'interchangeabilité dimensionnelle
pour les appareils à broches et alvéoles**

Amendment 1

**Plugs, socket-outlets and couplers
for industrial purposes –**

**Part 2:
Dimensional interchangeability requirements
for pin and contact-tube accessories**

© IEC 2005 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission, 3, rue de Varembé, PO Box 131, CH-1211 Geneva 20, Switzerland
Telephone: +41 22 919 02 11 Telefax: +41 22 919 03 00 E-mail: inmail@iec.ch Web: www.iec.ch



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

M

*Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue*

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 23H: Prises de courant à usages industriels, du comité d'études 23 de la CEI: Petit appareillage.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
23H/175/FDIS	23H/183/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Le comité a décidé que le contenu de cet amendement et de la publication de base ne sera pas modifié avant la date de maintenance indiquée sur le site web de la CEI sous "http://webstore.iec.ch" dans les données relatives à la publication recherchée. A cette date, la publication sera

- reconduite,
- supprimée,
- remplacée par une édition révisée, ou
- amendée.

1 Domaine d'application

Ajouter, après le quatrième paragraphe, le texte qui suit:

La présente norme s'applique aux appareils équipés de bornes sans vis ou de bornes à perçage d'isolant, de courant nominal ne dépassant pas 16 A pour la série I et 20 A pour la série II.

NOTE Dans les pays suivants, la présente norme s'applique aux appareils équipés de bornes sans vis ou de bornes à perçage d'isolant, de courant nominal ne dépassant pas 32 A pour la série I et 30 A pour la série II: DE, IT.

4 Généralités

4.1 Le dernier alinéa de ce paragraphe de la Partie 1 n'est pas applicable.

Voir Amendement 1 de la CEI 60309-1.

5 Caractéristiques normalisées

Ajouter le nouveau paragraphe suivant:

5.101 Les degrés de protection IP normalisés selon la CEI 60529 sont:

- IP44,
- IP67,
- IP66/IP67